

# La quinzaine sociale

Le septième congrès des fabricants français de conserves de sardines s'est réuni à Nantes les 14 et 15 janvier. Les propriétaires de 124 usines étaient présents ou représentés.

Il a été, naturellement, beaucoup question des conflits de l'été dernier et des incidents qui les ont marqués.

C'est ainsi que le Congrès a décidé de renouveler l'entente interpatronale de l'année précédente, concernant les mesures de défense à prendre pour l'emploi dans les usines, des machines à former les boîtes. Aux termes de cette convention que Merrheim examina ici, au cours de son étude sur les *soudeurs bretons* [[Vie Ouvrière n° du 3 novembre 1909](#)], les fabricants de chaque région s'engagent à proclamer, en cas de conflit avec les ouvriers soudeurs, le lock-out de solidarité régionale.

Le Congrès a décidé d'inviter les pouvoirs publics prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la liberté du travail, en particulier pour permettre la fabrication des conserves de thon et d'autres poissons, concurremment avec celle des conserves de sardines.

À l'égard des pêcheurs, les fabricants ont accepté en principe la formation de commissions mixtes ayant pour objet de fixer les prix minima du poisson, mais ils ont décidé de n'accepter la formation de ces commissions que sous la réserve formelle que chaque fabricant restera absolument libre de diriger ses achats suivant ses ressources et les demandes de sa clientèle. En ce qui concerne la question des quantités à prendre journalièrement, le rôle de la commission devra se borner à centraliser chaque jour, sans pouvoir les discuter, les indications qui lui seront fournies par les fabricants sur leurs besoins présumés du lendemain.